



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

Compte-rendu

1

Conseil Municipal du Jeudi 6 juin 2019 à 18h30 en mairie

Présents :

Jacky PICQUET, Florence de CAMARET, Jean BRUN, Christiane MOINE, Jeannine CHAPELLE, Emanuele DE PLANO, Rémi CHIX.

Excusé(s) :

Marielle BORT, Corinne CORNILLON, Thierry BOUFFIER, Gérard GINSBURGER.

Président de Séance :

Jacky PICQUET

Secrétaire de Séance :

Jeannine CHAPELLE

Ouverture de la séance à 18h30

Ordre du jour

**1) Approbation du CR de la réunion du 25 mars 2019.
Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**2) Approbation du CR de la réunion du 7 mai 2019.
Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

3) Délibération n°16/2019 : Mise en place de l'IHTS

Monsieur le Maire informe les élus que la commune doit mettre en place l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires afin que les heures supplémentaires et/ou complémentaires que peuvent effectuer les agents puissent être payées. Cette délibération vise l'ensemble des catégories et grades des agents qu'ils soient fonctionnaire titulaire ou stagiaire, agents contractuels, à temps plein ou à temps non complet tel que défini ci-après :

Filière	Cadre d'emplois	Grade
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif et Adjoint administratif principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
	Rédacteur	Rédacteur et rédacteur principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Animation	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation et Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
	Animateur territorial	Animateur et animateur principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique et Adjoint technique principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise et agent de maîtrise principal
	Technicien territorial	Technicien et technicien principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe

Monsieur le Maire précise qu'en théorie les agents formulent une demande d'heures supplémentaires avant de les effectuer mais qu'il peut arriver, exceptionnellement, que certaines heures puissent être déclarées après coup.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

4) Délibération n°17/2019 : Approbation de la convention entre la sous-préfecture d'Arles et la commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Monsieur le Maire expose que, depuis quelques temps, la dématérialisation a été lancée pour la plupart des actes administratifs : budget et comptabilité notamment. Cette dématérialisation nécessite souvent l'achat d'un

logiciel. La commune est déjà équipée pour le transfert de documents vers le Trésor Public. Il s'agit désormais d'étendre cette dématérialisation vers la Préfecture. En effet, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La commune souhaitant adhérer au dispositif de transmission par voie électronique de ses actes, il convient de signer la convention avec la sous-préfecture d'Arles. Le choix de l'opérateur de transmission chargé de l'exploitation du dispositif homologué s'est porté sur la société ADULLACT dont l'homologation a été prononcée par le Ministre de l'Intérieur.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

5) Délibération n°18/2019 : Projet de requalification de la RD 81 : Signature de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de requalification de la RD81, il est nécessaire que le Département des Bouches-du-Rhône transfère temporairement la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Saint-Pierre de Mézoargues pour la réalisation des travaux prévus.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les travaux de requalification de voiries sont prévus sur la Route de la Mairie du cimetière communal jusqu'à la Place Georges de Régis pour le dernier trimestre 2019.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du projet. Le Département des Bouches-du-Rhône a émis beaucoup de remarques. Par conséquent un nouveau projet a été présenté afin de tenir compte de celles-ci. Le service des routes d'Arles a donné son accord avant de transmettre le dossier à Marseille dont nous n'avons toujours pas de confirmation.

Le projet ayant été lancé il y a plus d'un an, de nombreuses études ont été faites. Désormais il faut avancer. Par conséquent, sans attendre la réponse de Marseille, Monsieur le Maire demande le vote de cette délibération et l'autorisation de signer la convention avec le Département le moment venu.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

6) Délibération n°19/2019 : Projet de requalification de la RD 81 : Autorisation de lancer l'appel d'offre

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les travaux de requalification de voiries sont prévus sur la Route de la Mairie du cimetière communal jusqu'à la Place Georges de Régis pour le dernier trimestre 2019.

Les récentes études ont estimé les travaux à 651 588 euros HT. Des demandes de subvention ont été adressées au Département dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement. Un accord écrit a été donné à hauteur de 314 987.40 euros HT. L'Etat a accordé par voie d'arrêté une aide financière au projet à hauteur de 44998.00 euros. Il sera nécessaire de procéder à une consultation des entreprises pour la réalisation desdits travaux. Monsieur le Maire rappelle que, là encore, il s'agit d'anticiper en attendant la réponse du service des routes de Marseille. Il s'agit de gagner du temps dans les procédures administratives.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

7) Délibération n°20/2019 : Attribution des subventions 2019 aux associations et au CCAS

Monsieur le Maire souligne aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°13/2019 en date du 25 mars 2019, il a été voté l'attribution de subventions au CCAS et aux associations pour un montant global de 6000 euros et qu'il convient désormais de répartir cette somme.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

CCAS	1 000,00 €
Médaillés militaires	100,00 €
Saint Pierre Manifestations	1 000,00 €
Parents d'élèves école (subvention + part. forfaitaire repas fin d'année)	1 500,00 €
Anciens élèves école	500,00 €
Club Lou San Peiren	500,00 €
Voyage école	1 000,00 €
Pompiers Boulbon	100,00 €
Pompiers Tarascon	100,00€
Chasseur	100,00€
Association Agriculteur en difficulté	100,00 €
Total Associations	5 000,00 €
Total CCAS et Associations	6 000,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

8) Délibération n°21/2019 : Attribution de l'indemnité du receveur municipal exercice 2019

Monsieur le Maire indique que le receveur municipal assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir accorder une indemnité de Conseil au taux de 80% pour l'année 2019, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/09/1983 et de l'attribuer à Madame GALESNE Catherine, Receveur municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

9) Informations générales :

Le conseil communautaire actuel doit voter avant la fin du mois d'Août la répartition des futurs conseillers communautaires. Après débat sur la possibilité de déroger à la répartition légale, l'ensemble des conseillers

communautaires a choisi de se conformer à la répartition légale c'est – à -dire : 44 élus au total, 22 pour la commune d'Arles, 10 pour Tarascon, 9 pour Saint Martin de Crau, 1 pour Les Saintes Maries de la Mer, 1 pour Boulbon et 1 pour Saint-Pierre de Mézoargues.

Par ailleurs, les communes qui n'ont qu'un titulaire auront droit à un suppléant.

Fin de séance à 19h20.